

Interpellation sur la contamination de la haute Venoge, voire d'autres rivières vaudoises.

Suite aux prélèvements et analyses réalisées (présence élevée de bactéries fécales) à la Tine de Conflens en juin 2010 par des membres de l'Association Venoge Vivante et fort des informations publiées sur le site de l'Etat de Vaud concernant la qualité biologique des rivières vaudoises (2006-2008) qui donnent une qualité de l'eau très bonne à cet endroit ainsi que plus en aval, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1/ Si le Conseil d'Etat est en possession d'analyses plus récentes pour la haute Venoge que celles figurants dans le rapport 2006-2008, peut-il nous les communiquer et les commenter ?
- 2/ Les mauvais résultats de cette analyse ponctuelle sont-ils fortuits ou signe d'une dégradation durable de la qualité des eaux à cet endroit ?
- 3/ Le Conseil d'Etat peut-il nous donner ses hypothèses quand aux causes de cette contamination. A-il- il les moyens d'y remédier ?
- 4/ Quelle pourrait être la fréquence de répétition de ces événements et le Conseil d'Etat s'en inquiète-t-il et en recherche-t-il les causes ? Comment compte-il éviter que ce genre d'événement ne se reproduise trop souvent ? S'il s'agit de pics de pollution, peuvent-ils avoir une influence durable sur la qualité des eaux situées plus en aval là où la qualité de l'eau est moins bonne que dans la haute Venoge ?
- 5/ Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'autres événements similaires sur d'autres tronçons de rivières vaudoises dont la qualité biologique de l'eau est donnée par ailleurs comme très bonne, voir bonne ?

D'avance je remercie le CE pour ses réponses.

Tour-de-Peilz, le 22 juin 2010



O. Epars

Ne souhaite pas développer